



# LABEL QUAL-E-PREF

## LA SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

Sur le site 4 Rue Van Loo - 91150 Étampes

a obtenu la labellisation QUAL E PREF

Cette labellisation a été délivrée par Socotec Environnement conformément au règlement de labellisation (RLA V1) et

au référentiel QUAL E PREF

(création le 19/12/18 - version du 04/02/2019) établi par le Ministère de l'Intérieur

(Synthèse des engagements de service disponible en annexe(s))

Le label est valable à compter du : 20/06/2022 Jusqu'au : 20/06/2025

**Aurélien C. PILOTAZ** 

Directeur BU Environnement & Sécurité



### Annexe 1

Liste des engagements de service

### N°PREF/2022/0070

Délivrée le : 20/06/2022 Valable jusqu'au : 20/06/2025

# LA SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

#### Synthèse engagements de service

#### Module 1 : Relation Générale avec les usagers

- 1. Nous vous informons sur les conditions de fonctionnement de nos services
- 2. Un accueil attentif et courtois dans le respect mutuel quel que soit le canal
- 3. A votre écoute pour progresser
- 4. Nous formons nos agents pour améliorer notre qualité de service
- 5. Nous vous orientons vers le bon service et vous prenons en charge
- 6. Nous veillons au confort de nos espaces d'accueil et d'attente
- 7. Nous veillons à limiter votre attente en adaptant notre organisation
- 8. Un Serveur Vocal Interactif local, s'il a été mis en place, vous informe de manière simple et vous met en relation avec un agent
- 9. Nous vous informons de la mise à disposition d'un serveur vocal interactif national « 34 00 » dédié aux démarches sur les titres (hors étrangers)
- 10. Nous répondons à tous vos appels de manière attentive et efficace en limitant au maximum votre temps d'attente
- 11. Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet
- 12. Nous vous délivrons une information administrative numérique fiable.
- 13. Nous facilitons vos démarches en ligne grâce à une offre de service numérique
- 14. Plus particulièrement, nous facilitons vos démarches en ligne sur les demandes de titres
- 15. Si vous n'avez pas accès à internet pour réaliser vos démarches, nous mettons à votre disposition dans nos locaux un point numérique sécurisé
- 16. Nos courriers et courriels sont compréhensibles et complets
- 17. Nous vous répondons dans un délai annoncé et maîtrisé
- 18. Nous assurons la traçabilité de vos courriers/courriels de demande d'informations pour réduire nos délais



# Annexe 1 (suite)

Liste des engagements de service

### N°PREF/2022/0070

#### Module 3 : Délivrance de titres destines aux usagers étrangers

- 24. Nous mettons en place, si nécessaire, un pré-accueil pour vérifier la complétude de votre dossier ou réduire vos délais d'attente
- 25. En cas d'incomplétude de votre dossier, nous vous fixons un rendez-vous ou nous v<mark>ous co</mark>ntactons par téléphone, par mail ou par courrier
- 26. Nous mettons en place un système de rendez-vous en ligne
- 27. Nous vous délivrons une information administrative renforcée par Internet
- 28. Nos agents ont bénéficié d'un plan de formation adaptée
- 29. Nous vous informons par voie dématérialisée (SMS ou courriel) de la mise à disposition d'un titre, pour au moins une démarche, afin de limiter votre attente dans nos locaux
- 30. Nous limitons au maximum votre attente et organisons notre accueil dans les services de délivrance des titres
- 31. Nous nous adaptons à vos contraintes
- 32. Nous vous informons des délais moyens départementaux de traitement des titres
- 33. Une délivrance sécurisée des titres grâce à une lutte contre la fraude organisée

#### Module 5 : Polices administratives liées à la sécurité

- 38. Une information sur le traitement de votre demande
- 39. Nous mettons à votre disposition, le cas échéant, des télé-procédures
- 40. Un rendez-vous peut être proposé pour tout usager, à l'origine d'une démarche d'autorisation, qui en ferait la demande